Ajaccio, le 30 Octobre 2020

**LA FEDERATION REGIONALE DE LA CHASSE DE CORSE COMMUNIQUE :**

Nous vous informons qu'à l'heure actuelle, aucun texte règlementaire n'interdit la pratique de la chasse.

En respectant le protocole sanitaire, vous pourrez chasser dans la limite d'une heure par jour et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de votre domicile.

L'utilisation d'un véhicule est interdite pour tout déplacement.

Les battues aux sangliers sont interdites.

En attendant des jours meilleurs nous vous incitons à continuer de respecter les consignes sanitaires et gestes barrières mis en place pour la sécurité de tous.

Votre fédération vous tiendra informée de toute nouvelle mesure susceptible d'intervenir dans les prochains jours.

A tutti, bona salute e a prestu.

P.J. ETTORI